

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ALMA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 5 OCTOBRE 2015 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire Marc Asselin  
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,  
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric  
Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote  
et Alain Fortin.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.**

**SONT AUSSI PRÉSENTS:** Monsieur Sylvain Duchesne, directeur  
général, et monsieur Jean Paradis,  
greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et aux personnes présentes, ainsi qu'aux téléspectateurs de la télévision communautaire.

**ORDRE DU JOUR**

**461-23-2015**

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,  
**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

**EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2015**

**462-23-2015**

Sur proposition de monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyée par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« d'exempter le greffier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2015, copie de ce procès-verbal ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil. »

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015**

**463-23-2015**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 21 septembre 2015, et ce, tel que rédigé. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2015** **464-23-2015**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, IL EST RÉSOLU:

d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 16 août au 12 septembre 2015 et qui s'établit comme suit :

**DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES**

Chèques de la période					
	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	166377	166852	2 370 478,63 \$	1 099,90 \$	2 369 378,73 \$

**PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS**

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M262 à M271 :	159,463,28 \$
Paiements de factures effectués par transit : T316 à T340 :	561 563,16 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 231 113,74 \$
Service de la dette :	1 331,32 \$
Contribution Taxibus :	25 195 \$
Autres :	5 508,45 \$
<b>Total des déboursés par internet et transferts directs :</b>	<b>1 984 174,95 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :</b>	<b>4 353 553,68 \$</b>

**N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 12 429,32 \$.**

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 21 septembre 2015)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CENTRE DE VILLÉGIATURE DAM-EN-TERRE – AGRANDISSEMENT DE LA MARINA – MANDAT PROFESSIONNEL – SUBVENTION** **465-23-2015**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement de la marina du Centre de villégiature Dam-en-terre vise un meilleur positionnement des infrastructures de la Dam-en-terre quant à l'offre d'activités et de services nautiques au Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une étude d'impact, conformément aux exigences du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de villégiature Dam-en-terre, avec l'autorisation du conseil municipal, a procédé à l'embauche des professionnels requis pour élaborer ladite étude d'impact;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait convenu de verser une subvention jusqu'à concurrence de 79 915 \$, taxes incluses au Centre de villégiature Dam-en-terre inc. pour défrayer le coût de ces honoraires professionnels;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,  
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention jusqu'à concurrence d'une somme de 79 915 \$ au Centre de villégiature Dam-en-terre inc. pour défrayer le coût des honoraires professionnels requis pour l'étude d'impact relative à l'agrandissement de la marina, cette somme étant prise à même le budget disponible des activités financières, prévu à cette fin au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2015."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CENTRE DE SKI DE FOND DORVAL – ACQUISITION D'UN TERRAIN**  
**– MADAME ANNE BERGERON**

**466-23-2015**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté les résolutions 217-10-2010 et 447-21-2014 afin de signer tous les documents requis pour l'obtention d'une servitude pour le passage de pistes de ski de fond et d'une piste multifonctions sur les terrains de mesdames France Bergeron, Isabelle Bergeron et Anne Bergeron, situés sur la route du Lac Est;

CONSIDÉRANT QUE madame Anne Bergeron a offert à la Ville d'Alma de lui vendre le terrain situé au 1470, chemin du rang 8, selon la convention de servitude et la clause de premier refus prévue en faveur de cette dernière, et ce, après l'avoir offert aux mêmes conditions aux membres de sa famille;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette acquisition est fixé à 80 000 \$, taxes incluses, payable comptant à la signature du contrat notarié;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable formulée par le comité des loisirs;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents nécessaires à l'acquisition du lot 4 425 052, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, auprès de madame Anne Bergeron, notamment le contrat qui sera rédigé par Me Pierre Tremblay, notaire;

d'autoriser le directeur des finances et trésorier à verser une somme de 80 000 \$, taxes incluses, pour payer cette acquisition, cette somme étant prise à même les sommes disponibles à cette fin au projet d'immobilisation #020."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**NOMINATION – COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT**  
**ÉCONOMIQUE**

**467-23-2015**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la révision de la structure municipale, la Ville d'Alma doit procéder à l'embauche d'un coordonnateur au développement économique;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place pour analyser les candidatures reçues suite à un appel de candidatures;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection à l'effet de retenir la candidature de Monsieur Martin Belzile à titre de coordonnateur au développement économique, et ce, compte tenu de ses qualifications;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de Monsieur Martin Belzile, à titre de coordonnateur au développement économique, à compter du 2 novembre 2015, avec une période de probation d'un an, le tout conformément à la politique de rémunération et au plan d'évaluation des tâches actuellement en vigueur à la Ville d'Alma."

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### DEMANDE DE SUBVENTION – PRÉSENTATION DES ARTS CANADA – PATRIMOINE CANADA – SAISONS 2016-2017 ET 2017-2018 – VILLE D'ALMA SPECTACLES

468-23-2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma entend présenter une demande d'aide financière à Patrimoine Canada dans le cadre du programme « Présentation des arts Canada »;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice des arts et de la culture du Service des loisirs, des arts et de la culture de la Ville, a rempli les formulaires requis pour cette demande de subvention;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de demander au gouvernement du Québec un décret d'exception en vertu de l'article 3.13 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* afin de pouvoir signer tout protocole d'entente requis dans le cadre de ce programme « Présentation des arts Canada » pour le diffuseur, Ville d'Alma Spectacles;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la coordonnatrice des arts et de la culture du Service des loisirs, des arts et de la culture de Ville d'Alma à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention à Patrimoine Canada dans le cadre du programme « Présentation des arts Canada » pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018 du diffuseur, Ville d'Alma Spectacles;

que la Ville d'Alma demande qu'un décret d'exception en vertu de l'article 3.13 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* lui soit accordé afin de signer avec Patrimoine Canada tout protocole d'entente requis et ainsi obtenir l'aide financière prévue dans le cadre de ce programme;

que Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents légaux requis pour donner plein effet à la présente, le tout conditionnellement à l'obtention dudit décret d'exception."

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### ZONE OCCUPÉE – DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME WEB – SUBVENTION 469-23-2015

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs de la revue Zone occupée ont développé une plateforme Web sur les arts et la culture, notamment grâce à une contribution financière de la Ville d'Alma pour la migration des données hébergées depuis une quinzaine d'années par le portail Sagamie.org;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a déposé un rapport du développement de la plateforme Web pour les années 2014 et 2015, accompagné d'une demande d'aide financière pour poursuivre ce développement;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée et la recommandation favorable du comité des arts et de la culture;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Zone occupée pour poursuivre le développement de la plateforme Web Zone occupée, le tout selon les modalités suivantes :

- 2 500 \$ en 2016;
- 2 500 \$ en 2017."

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### LANGAGE PLUS – RÉSIDENCES CROISÉES AVEC L'ALSACE – SUBVENTION 470-23-2015

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, le programme *Résidences croisées Alsace, France / Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec*, de l'Agence culturelle d'Alsace, du FRAC Alsace et de Langage Plus, est un véritable succès qui inscrit Alma comme lieu de résidence internationale;

CONSIDÉRANT QUE deux artistes québécois (dont un du Saguenay-Lac-Saint-Jean) et deux artistes français profitent annuellement d'une résidence d'un mois à Strasbourg ou à Alma;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce programme est de contribuer à la reconnaissance des artistes et à leur professionnalisation en proposant une expérience de recherche, de production, de diffusion, de publication et de promotion à l'étranger, tout en faisant bénéficier la communauté d'Alma et des environs d'un lieu de diffusion ouvert sur le monde et sur diverses préoccupations qui questionnent l'évolution des sociétés;

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par le centre d'artistes Langage Plus pour la poursuite de ce programme et la recommandation favorable du comité des arts et de la culture;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une contribution financière de 8 500 \$ à l'organisme Langage Plus dans le cadre du programme *Résidences croisées Alsace, France / Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec*, de l'Agence culturelle d'Alsace, du FRAC Alsace et de Langage Plus, cette somme étant prise à même les fonds disponibles à l'entente de développement culturel."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LES GRANDS TALENTS AU SECONDAIRE – COMMANDITE**

**471-23-2015**

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement loisirs et sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean coordonne depuis 2012 l'événement « Les Grands Talents au Secondaire »;

CONSIDÉRANT QUE la finale régionale de cet événement se tiendra à la Salle Michel-Côté d'Alma, au printemps 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants du comité organisateur et le plan de visibilité offert;

CONSIDÉRANT QUE certaines sommes sont disponibles à cette fin dans le cadre de la politique des arts de la Ville d'Alma;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,  
ET RÉSOLU:

"d'accorder une aide financière de 2 500 \$ en services, au Regroupement Loisir et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean, à titre de commandite pour la finale régionale de l'événement « Les Grands Talents au Secondaire » qui se tiendra à la Salle Michel-Côté d'Alma au printemps 2016, le tout, conditionnellement à la tenue de l'événement."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**IMMOBILISATIONS 2015 – EMBAUCHE DES PROFESSIONNELS REQUIS POUR LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE PARTIELLE DE CHANTIER POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS – PROJET D'IMMOBILISATION #027**

**472-23-2015**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma désire procéder à l'embauche des professionnels requis pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle de chantier pour la construction d'un Centre multisports annexé au Centre Mario-Tremblay, le tout prévu au projet d'immobilisation #027, incluant notamment les honoraires suivants :

- Administration et imprévus;
- Honoraires professionnels – architecture;
- Honoraires professionnels - ingénierie;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
appuyée par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 990 000 \$, incluant les dépenses contingentes pour le projet d'immobilisation #027, et pour se procurer cette somme à approprier, à même la réserve financière constituée à cette fin en vertu de la résolution 135-08-2015, une somme de 440 000 \$, et à même le surplus accumulé non affecté de la Ville, une somme jusqu'à concurrence de 550 000 \$."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PRÉRETRAITE – MADAME MARTINE DUCHESNE**

**473-23-2015**

CONSIDÉRANT QUE madame Martine Duchesne, adjointe administrative cadre au Service de la prévention des incendies, désire se prévaloir d'une préretraite à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande l'acceptation d'un projet d'entente à intervenir avec la préretraitee et le S.C.F.P., local 2541, conformément aux dispositions de la convention collective concernant l'application des ententes de préretraite aux secrétaires cadres dans la mesure où celles-ci sont remplacées par un membre de l'unité syndicale;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,  
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, ladite entente de préretraite de madame Martine Duchesne, adjointe administrative cadre au Service de la prévention des incendies, rédigée conformément aux dispositions et méthode de calcul prévues à la convention collective des employés municipaux S.C.F.P. Local 2541;

et d'autoriser le directeur des ressources humaines à signer toutes autres ententes découlant de la préretraite de madame Martine Duchesne et résultant de la nomination ou la promotion de l'employé remplaçant."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION  
DES INCENDIES – REMPLACEMENT**

**474-23-2015**

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative au Service de la prévention des incendies, madame Martine Duchesne, a confirmé son intention de prendre sa retraite le 1<sup>er</sup> décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines recommande la nomination de madame Marilyn Boivin à ce poste;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,  
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation du Comité des ressources humaines et de procéder à la nomination de madame Marilyn Boivin à titre d'adjointe administrative au Service de la prévention des incendies à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, conformément à la politique de rémunération et au plan d'évaluation des tâches actuellement en vigueur à la Ville d'Alma."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CLUB CYCLISTE PROCO INC. – SUBVENTION 2015**

**475-23-2015**

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants du « Club cycliste Proco inc. »;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 2 500 \$ au « Club cycliste Proco inc. » pour l'organisation de la « Coupe Proco », qui a eu lieu les 4 et 5 juillet 2015, de laquelle somme sont déduites les demandes de services formulées par le comité organisateur."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 263-2015 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LES RÈGLEMENTS DE PERMIS ET CERTIFICATS 198-2012 ET DE ZONAGE 199-2012**

**476-23-2015**

Les membres du Conseil suspendent la présente séance, le temps de tenir l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 263-2015, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 263-2015 ouverte à 19 h 23

Monsieur le conseiller Gilles Girard donne les informations pertinentes sur le projet de règlement 263-2015. Monsieur le Maire invite les citoyens à faire part de leurs commentaires.

Puisqu'il n'y a aucune intervention, l'assemblée publique de consultation est levée.

À la reprise de la séance, à 19 h 25, les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

**ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 263-2015 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LES RÈGLEMENTS DE PERMIS ET CERTIFICATS 198-2012 ET DE ZONAGE 199-2012**

**477-23-2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,  
ET RÉSOLU :

"d'adopter le second projet de règlement 263-2015 ayant pour objet d'amender les règlements de permis et certificats 198-2012 et de zonage 199-2012, de façon à :



- Autoriser, sous certaines conditions, un refuge animalier dans la zone agricole permanente, soit dans le bâtiment secondaire situé sur la propriété du 6581, avenue du Pont Nord, par la création de la nouvelle zone agricole Ab20."

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LES RÈGLEMENTS DE PERMIS ET CERTIFICATS 198-2012 ET DE ZONAGE 199-2012

478-23-2015

Monsieur le conseiller Gilles Girard donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet d'amender les règlements de permis et certificats 198-2012 et de zonage 199-2012, de façon à :

- Autoriser, sous certaines conditions, un refuge animalier dans la zone agricole permanente, soit dans le bâtiment secondaire situé sur la propriété du 6581, avenue du Pont Nord, par la création de la nouvelle zone agricole Ab20.

#### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTISPORTS ANNEXÉ AU CENTRE MARIO-TREMBLAY ET AUTORISER UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT

479-23-2015

Madame la conseillère Sylvie Beaumont donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de décréter les travaux de construction d'un centre multisports annexé au centre Mario-Tremblay et autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

#### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNIÈRE ET CYCLABLE TRAVERSANT LA RIVIÈRE PETITE DÉCHARGE ET AUTORISER UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT

480-23-2015

Monsieur le conseiller Frédéric Tremblay donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de décréter les travaux de construction d'une passerelle piétonnière et cyclable traversant la rivière Petite Décharge et autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

#### SOUSSIONS – TROIS SUPPORTS MOBILES POUR BENNES DE 10 ROUES

481-23-2015

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de trois supports mobiles pour bennes de 10 roues, les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix total, taxes incluses
Atelier Rosario Tremblay inc. - Saint-Bruno	7 553,85 \$
Suspension Turcotte inc. – Alma	7 847,04 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture de trois supports mobiles pour bennes de 10 roues à la firme « Atelier Rosario Tremblay inc. » de Saint-Bruno, pour un montant de 7 553,85 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOUSSIONS – RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ATELIER MÉCANIQUE DU GARAGE MUNICIPAL (NORME 2015-110)**

**482-23-2015**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture de l'atelier mécanique du garage municipal, les soumissions suivantes ont été reçues le 30 septembre 2015 :

Soumissionnaires	Prix taxes incluses
A. Plante et Frères inc. – Chicoutimi	68 919,25 \$
Toitures Gilles Veilleux ltée – Dolbeau-Mistassini	72 204,30 \$
9165-1364 Québec (Les Toitures Techni-Toit) inc. – Drummondville	81 632,25 \$
Construction L.R. & P.Y. inc. – Dolbeau-Mistassini	94 254,21 \$
Poly-toiture inc. – Jonquière	99 993,76 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par monsieur Serge Harvey, architecte, et le chargé de projet en développement durable et génie concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture de l'atelier mécanique du garage municipal, à la firme « A. Plante et Frères inc. » de Chicoutimi, pour un coût total de 68 979,25 \$, taxes incluses, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le projet d'immobilisation #013."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES****SOUSSIONS – TÉLÉMÉTRIE VÉHICULAIRE – REMPLACEMENT DE CINQ CONTRÔLEURS SUR LES SABLEUSES** **483-23-2015**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement de cinq contrôleurs sur les sableuses, la soumission suivante a été reçue le 30 septembre :

Soumissionnaire	Prix taxes incluses
E.I.C. Équipement industriel Champion inc. – Québec	24 880,71 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal concernant la conformité de la seule soumission reçue, les taxes incluses, le remplacement des contrôleurs seulement qui doivent être compatibles avec l'ensemble d'épandage déjà en place sur les sableuses;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,  
ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour le remplacement de cinq contrôleurs sur les sableuses, à la firme « E.I.C. Équipement industriel Champion inc. » de Québec, pour un montant de 24 880,71 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

Une somme de 13 000 \$ étant prise à même le projet d'immobilisations #009, le solde étant pris à même le budget du déneigement."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****SOUSSIONS – MISE EN INVENTAIRE – POTEAUX POUR LE SERVICE ÉLECTRIQUE** **484-23-2015**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la mise en inventaire de 2 poteaux de 55 pieds de classe II, 20 poteaux de 40 pieds de classe III et 25 poteaux de 35 pieds de classe III, pour le Service électrique, les soumissions suivantes ont été reçues le 2 octobre 2015 :

Soumissionnaires	Prix, taxes incluses
Sanivac Réseau inc. – Alma	19 982,66 \$
Électro-Saguenay ltée – Alma	20 695,50 \$
Lumen inc. – Alma	20 711,74 \$
Franklin Empire inc. – Alma	21 094,46 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la mise en inventaire de 2 poteaux de 55 pieds de classe II, de 20 poteaux de 40 pieds de classe III et de 25 poteaux de 35 pieds de classe III pour le Service électrique, à la firme « Sanivac Réseau inc. » d'Alma, pour un coût total de 19 982,66 \$, taxes incluses."

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE

485-23-2015

Monsieur le conseiller Alain Fortin, sur le comité de la prévention des incendies :

- L'immense succès remporté par la journée « portes ouvertes » qui a eu lieu hier à la caserne Sud dans le cadre de la « Semaine de la prévention des incendies » qui se déroule du 4 au 10 octobre 2015 inclusivement;
- Les citoyens présents ont pu voir à cette occasion la nouvelle unité de service, une auto-patrouille et une moto de la Sûreté du Québec, un kiosque pour évaluer la sécurité des sièges d'auto pour enfant, ainsi qu'une démonstration d'opération de désincarcération;
- Il remercie les conjoints et familles des pompiers qui ont servi de nombreux « hot-dog » au dîner lors de cette journée « portes ouvertes »;
- En terminant, il cite les quatre conseils de sécurité formulés par le Service de la prévention des incendies, à savoir : faire un exercice d'évacuation une fois par année; procéder au ramonage des cheminées à l'automne par une des entreprises autorisées par le Service, l'interdiction d'entreposer plus de deux cordes de bois à l'intérieur; et l'obligation d'avoir un détecteur de fumée à chaque étage, idéalement, un par chambre d'enfant.

Monsieur le Maire, sur ses activités de représentation :

- La semaine dernière, il a assisté à une réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec et au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui ont ratifié respectivement à 80 % et 75 % le Pacte fiscal proposé par le gouvernement du Québec;
- Les grandes lignes de ce pacte sont les suivantes : les compressions budgétaires de 350 millions de dollars imposées en 2015 aux municipalités sont maintenues pour la durée de l'entente (4 ans); il y aurait une ouverture du gouvernement afin de regarder comment augmenter l'autonomie des municipalités en 2016; les parties veulent discuter sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire la lourdeur de la reddition de compte qui pourrait passer de 2 millions d'heures annuellement à 1 million; l'entente prévoit la possibilité de décréter les conditions de travail des employés municipaux, suite à une négociation de bonne foi. C'est par solidarité envers les villes de Montréal et Québec que cette proposition a été appuyée, car les villes comme Alma, où le climat de travail est excellent, ne devraient pas en avoir besoin.

Monsieur le Maire termine son intervention en précisant qu'il y aura plusieurs rencontres et discussions prochainement afin de fixer les modalités d'application de ce pacte fiscal, dont l'impact risque de se faire sentir sur le citoyen par une hausse de la taxation ou une réduction de services.

PÉRIODE DE QUESTIONS

486-23-2015

Aucune question n'est posée.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 45.

  
greffier

  
mairie